



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

SÉANCE D'INFORMATION 1^{ER} MAI 2019

Est-ce qu'on est obligé de changer de numéro?

Oui, vous êtes obligés de changer de numéro, vous avez 120 jours à partir de l'entrée en vigueur pour apporter les modifications. Il s'agit avant tout d'une question de sécurité!

Dans la lettre datée du 15 avril 2019, j'ai une séquence de numéros civiques qui m'a été attribuée (exemple: 4727 à 4733) qu'est-ce que ça veut dire?

Vous disposez donc de tous les numéros impairs situés dans cette séquence, c'est-à-dire : 4727, 4729, 4731, 4733. C'est le même principe pour les séquences de numéros pairs. Pour les propriétaires d'immeubles à logements, quel numéro dois-je attribuer à celui du bas et à celui du haut? La Municipalité vous suggère fortement d'utiliser le plus petit numéro pour le 1^{er} étage et le plus grand pour le dernier étage.

Qui va communiquer les nouvelles adresses à la Sûreté du Québec (911)?

L'adresse se changera automatiquement lorsqu'elle sera modifiée auprès de votre compagnie de télécommunication. Également, la MRC de Lotbinière transmettra les changements aux services d'urgence.

Qui paye pour l'affichage des numéros sur le bâtiment?

L'affichage sur le bâtiment est aux frais du contribuable. Cependant, nous vous rappelons qu'Avantis coopérative Ste-Agathe offre à tous les citoyens 15 % de rabais sur le prix régulier de tout article en magasin qui a un lien avec les numéros et plaques civiques pour une durée de 3 mois à partir de l'entrée en vigueur des modifications.

Est-ce qu'on a besoin de changer d'adresse sur le passeport?

Rayez l'ancienne adresse à la page 4 et inscrivez la nouvelle adresse dans l'espace au-dessus de l'ancienne (l'utilisation de liquide correcteur est interdit). Un changement d'adresse ne rend pas un passeport non valide. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez vous référer au site internet du gouvernement du Canada.

Pourquoi ne pas avoir fusionné la rue Saint-Georges avec la rue Saint-Pierre afin de créer un seul nom de rue pour les deux voies?

La question a été soulevée lors de l'analyse de la problématique avec le comité consultatif en urbanisme. Il a été recommandé de retirer seulement la Route Ste-Agathe à l'extrémité des deux voies afin de conserver la valeur historique pour les rues Saint-Georges et Saint-Pierre.

On m'a attribué trop ou pas assez de numéros pour mon immeuble, que faire?

Dans ce cas, nous vous invitons à contacter la Municipalité pour nous signifier la situation, nous pourrons en faire l'analyse et vous donner suite.

Quand doit-on faire le changement d'adresse?

Les changements doivent être effectués à partir du 19 août 2019 seulement. Il est important de ne faire aucun changement avant cette date.

Est-ce que je dois faire notarié le changement d'adresse?

Non, le changement d'une adresse civique n'affecte pas les titres de l'immeuble, il n'a donc aucune modification à apporter au registre foncier.

Est-ce que les données seront transférées rapidement sur Google Map ?

Nous ferons une requête auprès de Google pour apporter les modifications, cependant le délai d'affichage sur leur plateforme demeure un élément incontrôlable pour la Municipalité. Il est à noter qu'il n'y a aucun impact pour les services d'urgence, même si Google Map n'est pas à jour.